



QUE FAIRE EN CAS DE CYBERATTAQUE? (dirigeants)



ALERTEZ IMMÉDIATEMENT
VOTRE SUPPORT INFORMATIQUE



ISOLEZ LES SYSTÈMES ATTAQUÉS



CONSTITUEZ UNE ÉQUIPE
DE GESTION DE CRISE



TENEZ UN REGISTRE DES
ÉVÉNEMENTS



PRÉSERVEZ LES PREUVES
DE L'ATTAQUE

METTEZ EN PLACE DES SOLUTIONS
DE SECOURS



DÉCLAREZ LE SINISTRE AUPRÈS
DE VOTRE ASSUREUR



ALERTEZ VOTRE BANQUE



DÉPOSEZ PLAINTÉ



IDENTIFIEZ L'ORIGINE
DE L'ATTAQUE ET
SON ÉTENDUE



NOTIFIEZ
L'INCIDENT
À LA CNIL



GÉREZ VOTRE
COMMUNICATION



TIREZ LES ENSEIGNEMENTS
DE L'ATTAQUE ET DÉFINISSEZ
LES PLANS D'ACTION



FAITES UNE REMISE EN
SERVICE PROGRESSIVE
ET CONTRÔLÉE



CONTACTS UTILES



CONSEILS ET ASSISTANCE

Dispositif national de prévention
et d'assistance aux victimes
de cybermalveillance

www.cybermalveillance.gouv.fr

NOTIFICATION DE VIOLATION DE DONNÉES PERSONNELLES

Commission nationale informatique
et liberté (CNIL)

www.cnil.fr/fr/notifier-une-violation-de-donnees-personnelles

POLICE, GENDARMERIE